

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 MAI 2021**

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a décidé :

à l'unanimité :

- de désigner Monsieur GAIRE Jérôme comme secrétaire de séance,
- d'approuver le texte du Pacte de Gouvernance de Metz Métropole, un pacte de confiance et de cohésion,
- d'émettre un avis favorable
  - o au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne,
  - o au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle,
- de signer une convention de prestation de services avec la ville de Metz pour le stockage, l'entretien et la réparation du matériel d'intervention hivernale (saleuse et lame) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour toute la durée du mandat,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'organigramme de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,  
  
de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 15 juillet 2021, d'inscrire ce poste à l'organigramme et d'inscrire la dépense au budget 2021,
- d'autoriser le maire à signer la convention liant les communes de Lessy, Lorry-Lès-Metz, Plappeville et Scy-Chazelles, pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> festival « Musiques sur les Côtes », et de fixer à 8 euros une entrée et à 20 euros le prix du pass pour les 4 concerts,
- de solliciter le conseil départemental de la Moselle pour une aide financière de 2000,-€ pour l'organisation du festival « Musiques Sur les Côtes » qui se tiendra du 7 au 10 octobre 2021 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la demande de subvention,

- de fixer les tarifs de cotisation pour les animations estivales, comme suit :
  - o 1<sup>er</sup> enfant 12 €
  - o 2<sup>ème</sup> enfant et suivants 10 €
  
- d'autoriser le maire à organiser un centre aéré dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire entre le 7 juillet et le 13 juillet 2021, puis du 15 juillet au 21 juillet inclus, de n'accepter que 20 enfants + 1 par semaine et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget 2021,
  
- d'accorder une subvention de 10.000,-€ au C.C.A.S. de la commune pour l'exercice 2021. Cette subvention sera versée en une fois, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Par ailleurs le Conseil municipal a décidé :

- par 16 voix pour et 3 votes contre (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY) d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021,
  
- par 16 voix pour et 3 votes contre (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY) d'accepter l'avenant n° 2 « Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination prenant en compte l'évolution de l'enveloppe de travaux à l'issue de l'Avant-Projet Définitif » du cabinet d'architecture Atelier A4 pour la requalification de la salle polyvalente d'un montant de 9.028,- € HT (soit 10.833,- € TTC). Le nouveau montant du marché public est de 121.990,85 € HT (soit 146.389,02 € TTC) et de donner au Maire toutes les dispositions nécessaires pour signer cet avenant,
  
- par 18 voix pour et 1 abstention (P. PATCHINSKY)
  - o d'annuler la délibération (point n° 12) du 11 mars 2021,
  
  - o d'affecter le résultat comme suit :

En investissement au compte 1068

- excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 350 000,00 €

En fonctionnement au compte 002

- excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 297 876,56 €

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

Le Maire,

Daniel DEFAUX